



Montreuil, le 17 janvier 2024

Note et analyse des négociatrice.eur.s CGT

ACTUALITÉ BASS - LES NÉGOCIATIONS DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF

Commission Paritaire Mixte (CMP) du 11 janvier 2024

***Nouvelle année, nouveau chantage express
de mauvais augure pour les négociations !***

Depuis le droit d'opposition majoritaire de la CGT/SUD/FO à l'avenant du 26 septembre, AXESS et la DGT avaient annulé toutes les séances de négociation.

Le 19 décembre, le gouvernement a reconduit les enveloppes budgétaires prévu au PLFSS 2023 jusqu'à la clôture des comptes de l'Etat, le 31 janvier 2024. AXESS nous demande ce jour une CMP extraordinaire rapide afin de « ne pas perdre les enveloppes ».

La majorité des organisations syndicales répondent : chantage !

Le droit d'opposition majoritaire a mis en lumière l'échec du dialogue social aux uniques conditions des employeurs, qui persistent cependant à vouloir négocier en 15 jours un accord de politique salariale qui n'a pas été présenté, négocié ni validé par la signature de la majorité des organisations syndicales.

La CGT s'interroge sur nos partenaires sociaux. Sont-ils les interlocuteurs adéquats pour de sérieuses négociations sur l'amélioration des salaires et des conditions de travail pour le million de salariés du secteur associatif de la BASS ? Sauront-ils être à la hauteur de la crise historique que nous vivons ?

Le montant de ces enveloppes budgétaires semble impossible à définir. Une partie de la Loi de financement de la sécurité sociale, une partie liée aux mesures Guérini de la fonction publique sur le travail de nuit et jours fériés, une autre pour la petite enfance...une course à l'argent cherchant à créer un projet polymorphe, loin des besoins des salariés et des usagers, conditionné à la négociation d'une CCUE.

AXESS explique avoir négocié ces budgets à partir de chiffrages issus de LEUR projet de Convention Collective Unique et Etendue (CCUE) ; chiffres et données qui ne nous sont pas communiqués malgré nos multiples demandes. Nous sommes donc étonnés que l'organisation patronale ne soit capable ni de nous informer du montant de financement prévu par le gouvernement, ni de préciser sa destination.

La CGT, avec d'autres organisations syndicales, demande depuis de nombreux mois qu'un accord améliorant les salaires soit le plus rapidement possible négocié à travers les négociations dans les conventions collectives existantes (66/CHRS, 51, 65, CLCC, Accords Croix rouge Française, EFS) ou un accord BASS qui serait transposé dans ces mêmes conventions.

La négociation d'une CCUE complète (10 thématiques majeures à négocier) ne PEUT PAS être LA réponse aux urgences.

Mélanger l'urgence salariale du moment avec la négociation d'une CCUE à venir, c'est prendre deux chemins distincts à la fois. Cela constitue l'un des motifs communs du droit d'opposition de 3 organisations syndicales représentatives sur 4.

Pour AXESS l'urgence sociale actuelle se résoudra dans le cadre de la négociation des classifications/rémunérations de la CCUE. Il s'agit donc bien d'un choix politique de courber l'échine devant les exigences du gouvernement, irréalistes et très loin de l'intérêt des salariés et des personnes accompagnées.



Le blocage des négociations dans les conventions collectives par les organisations patronales va nous faire perdre les financements 2023 !

AXESS fera parvenir aux organisations syndicales une proposition d'accord BASS de politique salariale le 16 janvier, une ultime séance de négociation aura lieu le 19 janvier avec une CMP extraordinaire et un couperet gouvernemental en plein remaniement est prévu pour le 31 janvier. De qui se moque-t-on ?

► Loyauté des négociations :

Les annulations non concertées des dernières CMP ; l'annulation unilatérale des travaux sur la prévention et la pénibilité ; la non-transmission des fameux chiffrages présentés au gouvernement ; les retranscriptions volontairement tronquées des propos de certaines organisations syndicales etc. de nombreuses raisons nous amènent à nous interroger sur le respect de la loyauté dans cette instance.

Aucune des explications données par AXESS ou la DGT ne parvient à justifier l'ensemble des problématiques rencontrées. Après les attaques subies par notre organisation syndicale, la CGT ne laissera rien passer.

► Négociations salariales et Salaire Minimum Hiérarchique (SMH) :

Depuis plusieurs mois la CGT a demandé l'ouverture de négociations annuelles obligatoires sur le salaire minimum de branche qui pourrait être défini au niveau de la BASS, pour enfin permettre une égalité de traitement entre tous les salariés du secteur associatif BASS.

En décembre, face au non-respect du délai de 45 jours pour ouvrir ces négociations, la CGT a mis sur la table un projet d'accord qui propose un salaire minimum garanti à l'embauche, pour les salariés non diplômés, de 2 238 euros bruts par mois.

La CGT indique en séance, et pour répondre aux questions des autres organisations syndicales, que cet accord apporte une réponse à la problématique des bas salaires mais pas à celle des tassements de grilles. Il est donc nécessaire de compléter cette proposition par la définition du montant du SMH de chaque niveau hiérarchique (7 niveaux de qualification = 7 niveaux hiérarchiques). La CGT a développé son argumentation pour la revalorisation du salaire minimum de branche pour les salariés relevant du « 1er niveau hiérarchique ».

Trop cher selon AXESS, « le Ministère ne validera jamais ça » ! Les employeurs refusent de négocier sérieusement.

La CGT et d'autres OS proposent de définir les financements nécessaires pour la mise en place d'une CCUE à la hauteur des besoins des salariés mais aussi de la population tandis qu'AXESS propose de négocier au mieux dans des enveloppes contraintes dont le montant n'est ni connu ni sécurisé !

► Travail de nuit / Dimanche / Jour férié :

Ces dispositions ont été revalorisées dans la fonction publique hospitalière. Nous avons à ce jour confirmation de la part d'AXESS que le gouvernement est prêt à faire transposer ces mesures pour tous les salariés relevant du secteur associatif BASS.

Par quel moyen ? Nous espérons qu'AXESS ne va pas conditionner ces revalorisations à la négociation de la CCUE, ce qui freinerait la mise en œuvre de ces revalorisations, voire obligerait encore certaines organisations syndicales à s'y opposer. Les OS ont prévenu AXESS en séance. Nous saurons ce qu'il en est dès réception de leur projet d'accord « politique salariale ».

► Prévention et pénibilité :

La CGT demande la mise en place du groupe de travail portant sur la pénibilité et la prévention des risques professionnels dans le secteur associatif de la BASS. En effet, AXESS et la DGT ont annulé sans concertation les travaux prévus sur ce thème alors même que toutes les études, les données et rapports des services de santé au travail, des caisses nationales d'assurance maladie, des observatoires de santé au travail démontrent un niveau record d'accident du travail, de maladies professionnelles, de souffrance et de mal être au travail dans notre secteur associatif. Si la négociation d'un accord a échoué il y a 4 ans, la CGT refuse de laisser de côté ce sujet central qui nécessite d'ouvrir les yeux sur la réalité des organisations du travail dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.